

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 018-2025

Séance du 09 avril 2025

**Date de la
convocation : 04/04/25**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
04/04/2025**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : DON Daniel

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
13	13	10	

Objet : Délibération : Délibération : Proposition et vote du budget 2025 - budget communal

Le budget primitif communal 2025 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 1 131 640 euros et pour la section d'investissement à 2 870 529 euros. Le détail par chapitre et article a été présenté intégralement.

Les travaux d'investissement programmés sont les suivants :

- Travaux en régie : 40 000 euros
- FAVIL : 5 000 euros
- Achat ordinateurs : 5 000 euros
- Éclairages publics : 10 000 euros
- Mairie : 15 000 euros
- PLU : 5 000 euros
- Réserve foncière : 50 000 euros
- Salle des fêtes : 5 000 euros
- Renovations bâtiments communaux : 10 000 euros

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 28/04/2025

Date de reception de l'AR: 28/04/2025

081-218102259-DE_018_2025-DE

A G E D I

- Aménagement paysager plantation : 5 000 euros
- Engin roulant : 40 000 euros
- Eglise/chapelle : 10 000 euros
- Cimetière : 20 000 euros
- Passerelle : 5 000 euros
- Tennis : 30 000 euros
- Rénovation anciens vestiaires : 7 500 euros
- Cabinet médical/logements/restructuration mairie : 1 486 306 euros
- Aire de jeux sports : 148 551 euros
- Enfouissement FP : 20 000 euros
- Conteneurs STEP et GRAP : 35 000 euros

Adopté à la Majorité. Madame Marie-Christine BERMES s'abstient.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.

Le Secrétaire de Séance
Daniel DON




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>